

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2019**

**Date de convocation :**

08.01.2019

**Date d'affichage :**

25.01.2019

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Absent :  
Absents excusés : 3  
Votants : 13  
Procuration :

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** M. Xavier GAYAT, M<sup>lle</sup> Sylvie MASSON, MM. Patrice BOUTTIER, Gilles LESÈVE, M<sup>mes</sup> Martine DODIER, Carole LEGROS, Monique HANSEN, Maryvonne RENAUDIN, MM. Loïc THÉRIAU, William VAUDELLE, Alain GODRY, M<sup>me</sup> Aude TESSIER.

**Absent :**

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> Daniela BITA, Josiane POUPON et M<sup>me</sup> Dorothée GAUTIER qui a donné procuration à M<sup>me</sup> Carole LEGROS.

M. Patrice BOUTTIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 :**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2018 12 voix POUR et 1 ABSTENTION.

**2 - TELEPHONIE MOBILE ORANGE : BAIL POUR L'IMPLANTATION D'UN RELAIS :**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de son réseau, Orange souhaite installer un relais de radiotéléphonie au niveau de la Station d'épuration, lieu-dit « Pré de Fautereau » à PONTVALLAIN.

Dans ce contexte, la société Orange s'est rapprochée de la commune afin de signer un bail pour l'implantation d'équipements techniques sur un terrain, Référence cadastrale n° 1 : Section : C - Parcelle : 427.

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans à compter de la date de signature.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibérations, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte l'implantation du relais sur le terrain communal,
- ✓ Accepte le paiement par l'opérateur Orange de la somme deux mille euros (2 000,00 €) nets qui se décompose comme suit :

- Pour la période prenant effet à la date de signature des présentes et jusqu'à l'ouverture du chantier de construction du site, le montant du loyer sera de deux cents euros (200,00 €) nets, toutes charges et taxes incluses.
  - Pour la période prenant effet à la date du 1er jour civil du mois de début du chantier de construction du site, le montant du loyer est fixé à la somme de deux mille euros (2 000,00 €) nets, toutes charges et taxes incluses.
  - Révision annuelle de 1%, pour la location
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

### **3 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'obtention d'une éventuelle subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019 doit faire l'objet d'une délibération.

Le projet présenté et susceptible d'être éligible concernerait principalement un « Aménagement et Agrandissement de la Garderie Périscolaire ». Il s'agit succinctement :

- ✓ Construction d'un nouveau bâtiment intégrant les dispositifs d'éco-énergie afin de proposer une offre de service, digne de ce nom, pour une meilleure attractivité du territoire.
- ✓ Ceci dans le cadre d'un service de proximité intercommunal (garderie périscolaire) déjà mis en place. Par ailleurs, cette demande émane qui plus est du personnel intercommunal qui remonte régulièrement le manque de place et les problèmes de sécurité inhérent.
- ✓ Cette réalisation s'intègre parfaitement dans la continuité de la création du multi-accueil intercommunal en cours.
- ✓ Cette extension et rénovation du bâtiment existant pouvant rentrer également dans le volet de transition énergétique et supporté financièrement.

Monsieur le Maire rappelle également que le cabinet Pièces Montées (Architour & Pièces Montées) travaille pour la commune et entre autres sur ce sujet. Un projet est déjà esquissé et chiffré, il est en instance de remise à jours en termes de coûts et de normes (*cf. PV du CM du 19-09-2018 § 2 - Projets communaux : propositions d'honoraires - Etudes de faisabilité, et sa délibération associée*).

Après délibération, le conseil municipal :

- adopte le projet précité,
- décide de solliciter le concours de l'Etat
- et arrête les modalités de financement suivantes :

« Aménagement et Agrandissement de la Garderie Périscolaire »,

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant H.T.</b>	
Maître d'ouvrage	30 %	117 846 €
<b>DETR (40 %)</b>	40 %	157 128 €
CNDS ( <i>estimé</i> )		
Fonds Européens (à préciser)		
Conseil Régional (NCR)	20%	78 564 €
Conseil Départemental		
Autre collectivité : ( <i>estimé</i> ) - CPE	10%	39 282 €
Autre public :		
Fonds privés		
<b>TOTAL :</b>		392 820 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2019,
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES :**

### • **Travaux Divers :**

M. Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours et à venir sur la commune :

- Devis en cours auprès de la société Charpente - Couverture « Loyau Stéphane » concernant la Salle des Fêtes et le démontage de la cheminée du bâtiment cours de la mairie.
- Dans le cadre de la création du Rond-point route de Mayet, il va être nécessaire de lancer un appel d'offre concernant la réfection du réseau d'eau pluviale dans cette zone.
- Chemin des Manières, le balisage du tracé aura lieu vendredi prochain en présence de l'exploitant.

### • **Grand débat national :**

Comme évoqué lors de la présentation des vœux, monsieur le Maire réitère le fait qu'il est prêt à répondre à toutes sollicitations de la population et bien entendu à tout mettre en œuvre pour son organisation et bon déroulement. Tout le monde est d'accord pour que si débat doit être organisé sur la commune, c'est que cela vienne d'une initiative citoyenne portée par les administrés.

Monsieur le Maire précise également que pour l'instant, dans le cadre des modalités, le flou est le plus total. Des directives devraient parvenir de la préfecture prochainement.

### • **Pour information :**

- Assemblée Générale :
  - Comité des Fêtes : vendredi 18/01 à 20h30 salle des Aînés Ruraux ;
  - UNC-AFN : samedi 17/01 à 13h30 petite salle des fêtes ;
  - Souvenir Français : samedi 17/01 à 15h00 petite salle des fêtes ;
  - Méli-Lémo : vendredi 15/01 à 20h30 bibliothèque ;
  - Générations Mouvement : samedi 26/01 à 13h30 salle des fêtes ;
  - Jardinier Sarthois : dimanche 27/01 à 9h30 petite salle des fêtes ;
- Départ en retraite de M<sup>me</sup> Josette MARTIN : jeudi 24/01 à 18h00 petite salle des fêtes ;
- Vœux de la CCSS : jeudi 24/01 à 18h00 salle des fêtes de Saint Jean de la Motte ;
- Pré conseil : 13/02 Réflexion budgétaire et Aménagement du Centre-bourg ;
- Conseil municipal : 20/02.

Séance levée à 22h05 heures.

Le Maire,

Pour approbation,

Le secrétaire de séance,